



Se préparer dès maintenant à la prochaine bataille des retraites *Dominique Taddéi*

En matière de retraites, malgré l'apparence des mots, la meilleure défense, c'est l'attaque !

Or, suivant un procédé rôdé depuis le début des années 90, les tenants du libéralisme financier préparent leur prochain mauvais coup pour le lendemain des élections, par un mélange relativement subtil de demi vérités et de solutions d'apparent bon sens, qui masquent d'intolérables régressions sociales. Sur fond d'arguments catastrophistes - il s'agirait de « sauver les retraites » -, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), qui vient de sortir [1], nous livre son triptyque typiquement réactionnaire, en ce qu'il menace d'aggraver les inégalités sociales.

Le tryptique réactionnaire du COR

1- « Allonger la durée de cotisations ». Ceci veut dire qu'à partir du moment où l'âge de la cessation effective d'activités demeure ce qu'il est, c'est-à-dire à peine 58 ans, l'ensemble des salariés connaîtraient, après des années d'érosion, une chute dramatique de leurs pensions, puisqu'ils n'auraient évidemment pas la possibilité de cotiser plus longtemps et que l'allongement requis signifierait une décote d'autant plus forte de leurs droits. Or, **le but clairement affirmé ne doit pas être de réduire les dépenses des caisses de retraite, mais d'augmenter leurs recettes.**

2- « Augmenter le taux d'activité des seniors ». Derrière cette expression dont la modernité ne tient qu'à l'usage de l'anglicisme, se cache le fait que **les patrons font exactement le contraire dans leurs entreprises et que le Gouvernement déguise en seniors dispensés de recherche d'emploi un nombre grandissant de travailleurs de plus de 55 ans**, ceux que l'ANPE ne comptabilise plus comme chômeurs, mais qu'il fait cependant indemniser par l'Unedic !

3- « Régler la question des régimes spéciaux ». **En clair, ceci signifie régler leur compte aux salariés du secteur public**, comme l'a avoué Fillon lui-même, avant que Sarkozy lui demande de réfréner ses ardeurs jusqu'au lendemain des élections.

Du côté du PS, on se déclare contre la loi du même Fillon, mais on ne pourra évidemment pas en rester à l'immobilisme du gouvernement Jospin, incapable de trancher entre les rapports Lorenzi [2] et Charpin [3], dominés par les mesures étatiques et financières, et les rapports Taddéi [4] et Teulade [5], qui reposaient surtout sur les déterminants culturels et sociaux, et là encore votés par une majorité du Conseil Economique et Social ! Encore faut-il ne pas se tromper de diagnostic : car **si « les comptes sont plus dégradés que prévus » pour les années récentes, c'est du fait de l'inanité de la réforme Fillon et de la politique de déguisement du chômage de la droite, et non pas du fait des évolutions démographiques, qui sont au contraire, moins préoccupantes que jadis, si on en juge par les évaluations officielles.**

Exiger une évaluation pluraliste et contradictoire

Bien entendu, **il faudra conduire une politique des retraites dès le lendemain des élections**, et c'est pourquoi, il faut proposer dès maintenant de remplacer le tiercé, qui est évidemment celui des assureurs, par le tiercé qui devrait être celui des salariés, des retraités et de leurs organisations.

1- Avant toute autre chose, il faut exiger une évaluation pluraliste et contradictoire de l'évolution du rapport entre les cotisants et les prestataires. Depuis au moins 10 ans, l'INSEE se livre, sauf à supposer l'incompétence de ses experts (mais alors il est bien regrettable qu'ils se trompent toujours dans le sens pessimiste, qui prétend justifier toutes les mesures réactionnaires), à une désinformation systématique. Il faut, en effet, savoir que ce que l'institut appelle hypocritement les « projections démographiques » et qu'on nous assène comme autant de vérités indiscutables, repose sur une prétention au monopole de l'expertise qui n'existe dans aucune autre science humaine (un peu comme celui longtemps revendiqué par EDF sur le nucléaire...), laquelle ne repose que sur un seul scénario, que l'on habille en le qualifiant de central, et en le flanquant de variantes symétriques, d'une amplitude inférieure à la marge d'erreur qui est celle du dit institut monopoleur. Ainsi, alors que l'on nous prédit les pires catastrophes pour dans 50 ans, en 5 ans à peine, l'INSEE, dans le cadre de son monopole de l'expertise :

- s'est décidé à admettre l'hypothèse d'un retour progressif au plein emploi, alors que précédemment, il raisonnait sur un taux de chômage de 8,9% en 2050, mais qu'il n'en tire aucune conséquence sur l'évolution des flux d'immigration et de fécondité, contrairement à l'expérience historique et au bon sens : c'est ici qu'une prospective digne de ce nom imposerait de remplacer l'exercice des « projections des tendances passées », calculées sur des périodes arbitraires par des scénarii alternatifs ;

- a doublé son taux annuel d'immigration (qu'en pense M. Sarkozy ?), tout en restant à un niveau ridiculement faible (moins de la moitié de celui observé dans les années 60), alors que la libre circulation des personnes, dans une Union européenne élargie va conduire à une augmentation progressive des immigrants, au demeurant souhaitable, aussi bien pour les salariés non qualifiés que qualifiés [6]. Il ne s'agit donc pas de l'immigration choisie par Sarkozy, mais largement consentie par la majorité des français, y compris des employeurs, en manque de main d'œuvre.

- A corrigé sa « projection des taux de fécondité conjoncturelle » (comme si cette expression avait un sens à l'horizon de deux ou plusieurs décennies), si bien que, toujours depuis 5 ans, un tiers du chemin à parcourir pour assurer le renouvellement des générations aurait déjà été franchi ! En fait, nous sommes aujourd'hui au dessus de 1,9 enfant par femme, alors que le dit équilibre serait atteint pour environ 2,05, hors immigration, ce qui a de bonnes chances de se produire, même en l'absence d'une souhaitable politique volontariste (emplois féminins à temps plein, crèches, logements sociaux, fiscalisation des pensions alimentaires, etc.) [7].

Pour résumer le sérieux des chiffres avancés par l'INSEE, trop souvent ressassés sans réflexion, nous pourrions proposer notre propre exercice de « projection » : supposons que le dit Institut révise ses propres chiffres tous les 5 ans, comme il vient de le faire, il n'y aurait aucun problème durable de financement des retraites ! C'est dire que l'hypothèse avancée d'un besoin de financement supplémentaire de 0,7 % du PIB, à l'horizon de 2020, non seulement n'a rien d'une catastrophe, qui justifierait des mesures anti-sociales immédiates, mais sera encore révisée plusieurs fois d'ici là. Mais, pour que l'ensemble des acteurs adopte des comportements responsables, encore faudrait-il que des évaluations contradictoires viennent éclairer le jugement public : c'est à la fois une question de démocratie et d'efficacité.

Constituer un comité de vigilance des retraites

2- La prolongation de l'activité professionnelle, loin de s'appuyer sur la modification des âges légaux (qui ne servent qu'au calcul des droits et ne déterminent pas l'âge de cessation effective d'activité, comme on a pu le vérifier ces dernières années), doit reposer sur une approche humaniste des retraites choisies et progressives, qui avait été prophétisée par Jean Jaurès et remarquablement actualisée par un rapport de Pierre Laroque, l'inventeur de notre système de Sécurité Sociale, autour de la notion de « double chèque ». Or, cette stratégie avait été actée par le Conseil d'Analyse Economique du 1er Ministre, en juin 1999. Ne pouvant la reprendre ici dans ses aspects techniques [8], nous nous contenterons de rappeler qu'elle repose, avant toute autre chose, sur un nouveau droit ouvert aux salariés en « deuxième partie de carrière », à une formation professionnelle adaptée, leur permettant, ainsi qu'à leurs employeurs de bâtir une véritable stratégie pour la suite et la fin de leur vie professionnelle. Elle repose sur la nécessité de négociations collectives à tous les niveaux [9]. Pour employer un vocabulaire devenu consensuel, on pourrait dire qu'il s'agit du volet « 45-65 ans » d'une véritable sécurité sociale professionnelle.

3- Les retraites des régimes spéciaux ne peuvent être traitées que dans une négociation collective, englobant tous les aspects de ces régimes, y compris l'emploi (effectifs et précarité), les salaires, la formation, la pénibilité et les astreintes, etc. Car, si toutes les professions peuvent avoir des avantages et des inconvénients (qu'en pensent les bénéficiaires de stock options, les fonctionnaires de catégories A du Ministère des finances ou les membres du Corps des mines ?), il est illégitime de vouloir niveler par le bas la situation des plus petits, quand on n'hésite pas à aligner par le haut la situation (fiscale) des plus gros. C'est pourquoi, il nous paraît nécessaire que le prochain Gouvernement puisse demander à certaines catégories de prolonger leur durée d'activité professionnelle, éventuellement sur d'autres postes, et à temps choisi, à la condition qu'il soit capable d'accepter en échange des contreparties comparables, sur d'autres aspects de leur métier, pour l'ensemble des catégories concernées.

La période des élections ne doit pas être, en matière de retraite, le temps de l'hibernation. Nous proposons, au contraire, qu'avec les organisations syndicales et les associations de retraités, tous les représentants intéressés des mouvements sociaux et de la société civile constituent au plus vite un comité de vigilance des retraites, qui sera indispensable, quelque soit le verdict des urnes.

Références :

- [1] Conseil d'orientation des retraites (COR), « [Retraites : questions et orientations pour 2008](#) », janvier 2007
- [2] Rapport de J.-H. Lorenzi : « [Retraites et épargne](#) », 1998 – présentation
- [3] Rapport de J.-M. Charpin : « [L'avenir de nos retraites : rapport au premier ministre](#) », 1999
- [4] Rapport de D. Taddéi : « [Retraites choisies et progressives](#) », 2000
- [5] Rapport de R. Teulade : « [L'avenir des systèmes de retraites](#) », 2000
- [6] Rapport de M. Gevrey : « [Les défis de l'immigration future](#) », 2003
- [7] Rapport de J. Billet : « [Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?](#) », 2004
- [8] Rapport de B. Quintreau : « [Scenarii et stratégie pour une France plus active](#) », 2004
- [9] Avant une prochaine occasion d'actualiser ces questions, nous nous permettons de renvoyer à deux des rapports cités : D. Taddei, « [Retraites choisies et progressives](#) », Conseil d'Analyse Economique, la Documentation Française, Paris 2000 ; D. Taddei, G. Alezard, J. Billet, M. Gevrey, B. Quintreau : « [Scenarii et stratégie pour une France plus active](#) », Avis et rapports du Conseil Economique et Social, les éditions des journaux officiels, Paris, 2004, qui synthétisent tous les autres rapports cités dans cet éditorial.